

# Commune de DOUAINS

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 14 octobre 2011

Etaient présents :

Nicole NUYENS Maire, Jean-Louis GUETTARD, Michel BIHOUR, *adjoints*  
Jean-Michel VEGNANT, Alain DOLLET, Franck FERREIRA, Martine TOZZI  
CAVEL, Yolande VAN DER LINDEN. *Conseillers Municipaux*

Absents excusés :

Armelle DEWULF adjointe a donné pouvoir à Yolande VAN DER LINDEN, Conseillère  
Municipale

Roger LHOSTIS a donné pouvoir à Jean-Michel VEGNANT conseiller municipal

Absente :

Laetitia MARIE

-----

Franck FERREIRA, conseiller municipal a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 9 septembre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

\* \* \*

### **CAPE**

#### **Benne déchets verts –**

Le tonnage mensuel de déchets verts produits en juillet est de 9.12 T et en août 18.68 T , le seuil toléré de 144 T n'est pas atteint.

#### **Infos –**

- Nouvelle plaquette enfance jeunesse mise à la disposition du public en mairie
- Gazette « CAPE DécouVertes » et le programme des sorties 2011 à la disposition sur le site de la cape ou se renseigner au 02.32.53.95.39
- Train de la CITROUILLE le dimanche 30 octobre
- La commission transports s'est réunie le 4 octobre afin d'alimenter leur réflexion sur l'éventuelle suppression du circuit lors de la pause déjeuner notamment le SIVOS du Plateau de Madrie où seuls 3 à 8 enfants sont concernés. A suivre .....
- Informations sur le recyclage des cartons : les cartons de grande taille sont à déposer directement à la déchetterie quant aux autres de petite taille et propres sont déposés dans le bac jaune, il s'agit notamment : les briques alimentaires, les boîtes de lessive, les paquets de gâteaux, etc.... Un rappel sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- **RAPPEL** - Le service TRANSCAP permet aux habitants de la commune de les transporter soit à PACY ou à VERNON . Des imprimés sont disponibles en mairie.

#### **SERVICE EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**

- Messieurs MATHIERE et ZIMMERMANN ont rencontré Madame le Maire et ont confirmé les travaux de canalisation d'eau rue du Vivier et route de Gournay ; la mise en place de poteaux incendie sera étudiée à cette occasion, une distance de 400 m

entre chaque bouche est requise. Une demande de subvention au titre des amendes de police va être sollicitée. (coût d'un poteau incendie : 3 500 € environ)

- ❑ **Château d'eau de Gournay** – M. ZIMMERMANN s'intéresse au château d'eau de GOURNAY. La vérification d'une éventuelle réserve d'eau sera faite.
- ❑ **Bouche d'incendie** – Le service eau potable nous informe que la vérification des hydrants par la Lyonnaise des Eaux aura lieu le jeudi 13 octobre.
- ❑ **Défense contre l'incendie – Pouvoir de police du Maire** – La loi du 17 mai 2011 a institué un nouveau pouvoir de police spéciale du Maire : la police de la défense extérieure contre l'incendie.

Ce pouvoir spécial pourra être transféré à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le cas où la commune en est membre. Dans le cas de la commune de Douains, cela semble logique puisque nous faisons partie de la communauté d'agglomération et que l'eau est de leur compétence. Le transfert se fera automatiquement sauf avis contraire de la commune.

- ❑ **SURPRESSEUR** – Madame le Maire a également relancé la CAPE sur le devenir du surpresseur. L'acte de cession pour l'euro symbolique est en cours auprès du notaire, nous attendons la fourniture de l'acte de propriété nécessaire à cette transaction.
- ❑ **Taxes foncières** – La CAPE nous transmet un tableau comparatif d'imposition de la TFB et TFNB sur lequel apparaissent les nouveaux calculs après modifications des compétences entre la région, le département et l'agglomération.
- ❑ **Conseil communautaire du 26 septembre 2011** – Le compte-rendu est à la disposition du public. Au cours de ce conseil, il a été débattu entre-autres de la création d'une commission intercommunale des impôts directs.

### **PIGNON EGLISE**

Les travaux de restauration du pignon extérieur de l'Eglise sont terminés. Nous bénéficions d'une aide de 20 % sur les réserves parlementaires et d'une subvention de 40 % du Conseil Général, soit un coût HT à la charge de la commune de 3 130.00 €.

Nous avons profité de l'engin élévateur de l'entreprise pour déraciner les petits arbres qui s'étaient implantés sur le dôme de l'escalier du clocher de l'Eglise.

### **TRAVAUX DE RENOVATION DU PUIITS**

Madame le Maire indique qu'elle a rencontré François GALAND afin de valider le devis du puits et connaître la date de commencement des travaux.

### **SIEGE**

La réunion cantonale s'est déroulée le 10 octobre dernier, Jean-Louis GUETTARD, Adjoint a représenté la commune. Sur insistance du Président, les travaux de renforcement au Hameau des Hayes sont prévus en 2012 .

### **FINANCES**

- Suite à la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui vise à simplifier et à clarifier les outils de financement tout en contribuant à lutter contre l'étalement urbain et à inciter à la création de logements.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un P.LU, elle permet le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation. Elle est constituée d'une part communale la T.L.E. (taxe locale d'équipement), la T.D.E.N.S. (taxe départementale des espaces naturels sensibles) et par la TDCAUE (taxe départementale des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Le champ d'application de la Taxe d'Aménagement est établie sur la construction, la reconstruction,

l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'assiette de la taxe d'aménagement a deux composantes, la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'appliquer le taux de la taxe d'aménagement à 3.5 % (conformément à la TLE actuelle).

- Valeurs locatives cadastrales servant de base aux impositions locales (TH – TF et cotisation foncière des entreprises) sont établies sur la base des règles fixées en 1970 et ne reflètent plus l'état actuel du marché locatif.  
Les nouvelles modalités d'évaluation de ces locaux seront simplifiées grâce à l'instauration d'une grille tarifaire par catégories de locaux et par secteurs locatifs homogènes. Des expérimentations se sont déroulées et sur ces bases, les travaux de révision vont être généralisés à l'ensemble du territoire en 2012 et pris en compte dans les impositions de 2014.
- Procès verbal des propriétés bâties - Pour information, une copie du procès verbal servant de base aux impositions directes locales nous est transmise par le pôle de la gestion fiscale.
- Décisions modificatives sur le BP. – La trésorerie de Vernon nous demande de modifier certains articles du BP pour en alimenter d'autres. Cela ne modifie en rien le budget, cela ne concerne que des transferts de comptes.

#### **TAXI**

Suite au départ de M. NICOLAS , taxi sur la commune, M MASSE nous a contacté pour reprendre l'exploitation . La liste des inscrits en attente comporte 2 demandes actuellement valides et donc prioritaires dans le cas où les intéressés se manifesteraient.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas, pour l'instant, donner suite à un emplacement taxi sur la commune.

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le schéma de coopération doit être validé avant le 31 décembre 2011 et pour l'instant le devenir du syndicat de voirie est en suspens, la fusion ne fait pas l'unanimité et pose des problèmes d'organisation.

#### **LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE**

La commission nationale vient d'arrêter l'organisation du débat sur le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie. Le débat public devrait permettre au public de s'informer et de donner son avis sur le projet. Le dossier de présentation est consultable en mairie avec le calendrier des réunions publiques.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Arbre de Noël** - La commune de La Heunière ne souhaite plus s'associer à DOUAINS comme les années passées. Nous allons donc revoir l'organisation de cette manifestation qui se déroulera le mercredi 21 décembre 2011 entre 14 H 30 et 17 heures à la maison communale, les familles seront informées en temps utile.
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier 2012 à la maison communale.
- La Cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11 heures au Monument aux Morts suivie d'un Vin d'Honneur à la mairie.
- **VIABILITE HIVERNALE** – Mise en place d'un plan départemental qui prévoit l'intervention du monde agricole pour éviter de revoir comme l'hiver dernier des routes de campagne bloquées par la neige et les congères. L'an passé, les agriculteurs

de Douains sont intervenus spontanément dans leur secteur afin de débayer les routes enneigées et au besoin aider les automobilistes bloqués par la neige. Une convention, reconduite chaque année tacitement, devra être signée avec l'agriculteur, elle fixe le taux horaire d'intervention à 44 € HT à la charge de la collectivité (voir avec le syndicat de voirie).

- **DOSSIER BONTE** – Après contact avec la chambre d'agriculture, les indemnités d'éviction ont été calculées, **les Epoux BONTE** ont perçu un acompte de **1 003.87 €**, le reste dû leur sera payé dès que les plans de bornage du terrain nous seront transmis par le géomètre qui sera relancé.
- **AFFAIRE ROORDA** - Le pourvoi en cassation formulé par M. ROORDA dans l'affaire l'opposant à M. BEREL sera examiné devant la Cour en novembre
- **Départ de la Préfète de l'Eure Fabienne BUCCIO** pour le département de la Loire elle sera remplacée par Dominique SORAIN, initialement Préfet dans le Département des Vosges.
- **Conseil Général – Direction de la culture** nous informe des Automnales d'Harcourt les 22 et 23 octobre 2011.
- **L'Agence Régionale de l'Environnement** propose les 7<sup>e</sup> journées des pratiques du développement durable « Bougeons autrement » pour une mobilité durable qui se tiendra le 30 novembre prochain à l'Hôtel du département à Rouen.
- **Le SETOM** nous transmet un document explicatif sur le principe de fonctionnement de la future chaufferie d'ECOVAL.
- **Rue des Juris** – Le relevé topographique a été réalisé. Reprendre contact avec le Syndicat de voirie.
- **PERSONNEL** – Consécutivement au départ de Françoise MAILLARD, Carole MASSE est recrutée en contrat C.U.I.(contrat unique d'insertion) de 6 mois, renouvelable deux fois, Carole MASSE fait actuellement une période d'essai de 1 mois renouvelable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

La durée hebdomadaire de travail est de 30 H réparties somme suit : 20 heures dans le cadre du CUI, pris en charge par l'Etat à 65 % et 10 h, en complément pour le ménage, pris en charge par la commune.